

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 30

N° 236

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2011

---

PARTICIPATION DES CITOYENS AU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE PÉNALE  
ET JUGEMENT DES MINEURS - (n° 3532)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 236

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 30**

Substituer aux mots :

« 6, 7, 8, 9 *bis* et 9 *ter* »

les mots :

« 1<sup>er</sup> *bis*, 1<sup>er</sup> *quinquies*, 6, 6 *bis*, 7, 8, 9 *bis*, 9 *ter*, 9 *quater A*, 9 *quater*, 9 *quinquies* et 9 *sexies* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination prévoyant l'application dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie des articles 1<sup>er</sup> *bis*, 1<sup>er</sup> *quinquies*, 6 *bis*, 9 *quater A*, 9 *quater*, 9 *quinquies* et 9 *sexies*, ajoutés au projet par le Sénat ou la commission des lois de l'Assemblée nationale.